

BULLETIN DE SOUTIEN

JE CONTINUE À SOUTENIR LA FONDATION INSA LYON EN FAISANT UN DON DE :

Autre : €

- déductible à 66 % de l'impôt sur le revenu
- déductible à 60 % de l'impôt sur les sociétés
- déductible à 75 % de l'IFI

Merci d'établir votre chèque à l'ordre de la **Fondation INSA Lyon** et de le renvoyer à l'aide de l'enveloppe retour ci-jointe.

JE SOUHAITE QUE MON DON SOIT AFFECTÉ PRIORITAIREMENT *(facultatif)* :

- aux Bourses de la Fondation INSA Lyon
- au coup de pouce entrepreneuriat
Filière « Étudiant-Entreprendre »

JE PEUX AUSSI FAIRE UN DON EN LIGNE OU CHOISIR LE PRÉLÈVEMENT AUTOMATIQUE SUR :

www.jesoutiensinsalyon.fr

De la part de : [merci de rectifier si nécessaire]

VOTRE DON À LA FONDATION INSA EST DÉDUCTIBLE DE VOS IMPÔTS.

VOUS POUVEZ BÉNÉFICIER D'AVANTAGES FISCAUX IMPORTANTS EN SOUTENANT FINANCIÈREMENT LA FONDATION INSA :

> IMPÔT SUR LE REVENU :

Votre don est déductible de votre impôt sur le revenu, à hauteur de **66 % de son montant** *(dans la limite de 20 % de votre revenu imposable).*

> IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS :

Votre don est déductible de votre impôt sur les sociétés, à hauteur de **60 % de son montant** *(dans la limite de 5 % du chiffre d'affaires).*

> IFI (IMPÔT SUR LA FORTUNE IMMOBILIÈRE) :

Si vous êtes assujetti(e) à l'IFI, **75 % du montant de votre don est déductible de votre IFI** (dans la limite de 50 000 €). La Fondation INSA est habilitée à recevoir des dons et à émettre des reçus fiscaux ouvrant droit à la déduction IFI *(loi TEPA du 21 août 2007).*

Pour plus d'information, vous pouvez contacter le Directeur de la Fondation INSA Lyon, Alexis Méténier, au 04 72 43 74 10.

Le prélèvement à la source entrera en vigueur le 1^{er} janvier 2019. Il s'agit uniquement d'un changement dans le mode de collecte de l'impôt, les réductions d'impôts liées aux dons seront maintenues : les dons réalisés en 2018 ouvriront droit à une réduction fiscale en 2019, comme par le passé.

Mentions légales : Les informations personnelles utilisées pour vous communiquer cette présentation de la Fondation Partenariale de l'INSA Lyon ont été recueillies auprès de l'INSA Lyon. Cette communication a pour objectif la promotion des projets et valeurs auxquels l'INSA Lyon est attaché. Conformément à la loi Informatique et Libertés du 6 janvier 1978, vous disposez d'un droit d'opposition, pour un motif légitime, à la transmission de ces informations vous concernant. Si vous souhaitez exercer ce droit d'opposition, veuillez vous adresser à cil@insa-lyon.fr